

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois Juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 27 Mai 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 9

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
 Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
 Michel BERGER- Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Véronique JOLLY -

Absents excusés : Anne PETITEAUX pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET
 Jean-Michel ROYER - Karine RODRIGUEZ

Madame Véronique JOLLY a été élue secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. PRET COURT TERME SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décalage du versement des subventions pour les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie 1^{ère} Tranche et Tranche conditionnelle 1 (suite d'opération) représentant un montant de 952386.72 € H.T. -1.142.864.07 € TTC.

Et suite à l'Assemblée Générale du Fonds de Dotation « Landreville Patrimoine et Culture » du lundi 27 Mai dernier, informant qu'il ne peut plus assurer les avances de trésorerie jusqu'en Mars 2020, il est nécessaire de contracter un emprunt court terme – taux fixe « Court terme relais » de 400 000€ sur deux ans, afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie de la Commune en attente de perception du versement subventions et contributions diverses. Le remboursement en capital s'effectuera lors du versement des subventions et des contributions diverses attendues.

Considérant que l'organisme bancaire CREDIT AGRICOLE Champagne Bourgogne nous a fait une proposition de prêt à hauteur de 400.000 € sur 2 ans au taux fixe « court terme relais » de 0.40 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE de contracter un crédit court terme de 400 000€ auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne selon les conditions mentionnées ci-dessus.

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire pour conclure l'emprunt et signer tous documents correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés

VOTE la décision modificative budgétaire suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

Compte 6232 : - 1600 €

Compte 66111 : 1600 € (intérêts d'emprunt)

Investissement :

- DEPENSES - CHAPITRE 16 - C/1641 opérations financières : - 398400

- RECETTES - CHAPITRE 16 - C/1641 opérations financières : + 398400

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Séance levée à 19 h 30.

Prochaine réunion le 24 Juin 2019 à 18 h 30.